

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 15 AVRIL 2020

Arrêté ARS n°2020-1249 du 14 avril 2020 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

Arrêté ARS n°2020-1250 du 14 avril 2020 portant délégation de signature à la Directrice des Territoires, à la Directrice de Cabinet et aux Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est



ARRETE ARS n°2020-1249 en date du 14/04/2020

Portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale :

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L 1432-2;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2005-922 du 2 août 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 8 avril 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme DESAILLY-CHANSON (Marie-Ange);

Vu l'arrêté n° 2020-1243 du 09/04/2020, portant délégation de signature aux Directeurs, Directeur de cabinet, Secrétaire général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

ARRETE

Article 1:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DESAILLY-CHANSON Marie-Ange, Directrice Générale, et nonobstant les délégations dont bénéficient les autres directeurs de l'agence dans leurs domaines de compétences respectifs, délégation de signature est donnée à **Mme Virginie CAYRE**, Directrice Générale adjointe, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et correspondances relevant de la compétence de la Directrice Générale.

Délégation de signature est donnée à **Mme Virginie CAYRE** à l'effet de signer les ordres de mission et frais de déplacement des directeurs, secrétaire général et agent comptable.

Article 2:

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et correspondances relatifs aux missions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est s'exerçant au sein des directions et des missions d'appui, et à toutes mesures ayant trait au fonctionnement des services placés sous leur autorité, à l'exception des actes, décisions, conventions et correspondances suivants:

❖ Direction de la stratégie :

- Les arrêtés de composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination prévues à l'article L 1432-1 du code de la santé publique :
- L'arrêté du projet régional de santé mentionné à l'article L1434-1 du code de la santé publique;
- L'arrêté portant schéma interrégional de santé mentionné à l'article R1434-10 du code de la santé publique;
- Les arrêtés de composition des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article R
 1434-33 du code de la santé publique ;
- L'arrêté fixant les territoires de démocratie sanitaire mentionné à l'article L1434-9 du code de la santé publique.

❖ Direction de l'offre sanitaire :

- La création d'établissements publics sanitaires et de structures de coopération sanitaires;
- Les suspensions et retraits d'autorisations sanitaires ;
- Le placement des établissements publics de santé sous administration provisoire.

Direction de l'autonomie :

- Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie mentionné à l'article L312-5-1 du code de l'action sociale et des familles :
- Les suspensions et retraits d'autorisations médico-sociales ;
- Le placement des établissements et services médico-sociaux sous administration provisoire;
- L'arrêté de composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projets.

Direction de la qualité, de la performance et de l'innovation :

 La signature des protocoles départementaux relatifs aux prestations réalisées pour le compte du Préfet.

Direction inspection contrôle et évaluation :

- Les courriers signalés de transmission des rapports d'inspection provisoires et définitifs :
- Les courriers signalés d'injonctions adressés à la suite d'une inspection.

Secrétariat général :

- La signature du protocole pré-électoral en vue de la constitution des instances représentatives du personnel de l'ARS;
- Les décisions d'attribution de primes, de points de compétences et de points d'évolution des directeurs siégeant au CODIR et/ou COMEX;
- Les signatures et ruptures de contrats des directeurs siégeant au CODIR et/ou COMEX;
- Le cadre d'organisation du travail au sein de l'Agence.

Quelle que soit la matière concernée, hors gestion courante :

- Les mémoires et conclusions entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Agence;
- Les actes de saisine des juridictions financières et les échanges avec celles-ci.

2/9

Article 3:

3.1 - DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTE, DE LA PREVENTION ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE :

Délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Annick DIETERLING**, Directrice de la promotion de la santé, de la prévention et de la santé environnementale, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 100.000 euros par subvention, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement. Délégation de signature est accordée au directeur pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements de tous les agents de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Annick DIETERLING, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. Jean-Louis FUCHS, Directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Annick DIETERLING et de M. Jean-Louis FUCHS, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et ordres de missions ponctuels et les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- M Laurent CAFFET, Responsable du département Santé environnementale ;
- Mme Nathalie SIMONIN, Responsable du département Promotion de la santé, prévention et vulnérabilités.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie SIMONIN, délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Catherine GUYOT**, responsable adjoint du département Promotion de la santé, prévention et vulnérabilités.

3.2 - DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE :

Délégation de signature est donnée à **Mme Anne MULLER**, Directrice de l'offre sanitaire, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 100.000 euros par subvention, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement. Délégation de signature est accordée au directeur pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements de tous les agents de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne MULLER, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **M. Guillaume MAUFFRE**, Directeur-adjoint et Responsable par intérim du département Politique de l'offre hospitalière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne MULLER et de M. Guillaume MAUFFRE, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et ordres de missions ponctuels et les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- Mme Irmine ZAMBELLI, Responsable du département Organisation institutionnelle des établissements de santé.
- Mme Annick WADDELL-SEIBERT, Responsable du département Performance hospitalière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annick WADDELL-SEIBERT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **Mme Solène GOSSET**, Responsable adjoint du département Performance hospitalière.

3.3 - DIRECTION DES SOINS DE PROXIMITÉ :

Délégation de signature est donnée à **M. Wilfrid STRAUSS**, Directeur des soins de proximité, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 100.000 euros par subvention, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement. Délégation de signature est accordée au directeur pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements de tous les agents de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wilfrid STRAUSS, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **M. Frédéric CHARLES,** Directeur adjoint des soins de proximité, à l'exclusion des ordres de mission permanents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Wilfrid STRAUSS et de M. Frédéric CHARLES, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et ordres de missions ponctuels et les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- Mme le Dr Laurence ECKMANN, Conseiller médical;
- Mme Coralie PAULUS-MAURELET, Responsable du département Appui à l'installation et à l'exercice clinique coordonné;
- Mme Claudine BRIN, Responsable du département Appui aux coordinations territoriales, aux coopérations et à la prise en charge des soins non programmés ;
- Mme le Dr Christine JASION, Responsable du département Biologie et Pharmacie.

3.4 - DIRECTION DE L'AUTONOMIE :

Délégation de signature est donnée à **Mme Edith CHRISTOPHE**, Directrice de l'autonomie, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 100.000 euros par subvention, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement. Délégation de signature est accordée au directeur pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements de tous les agents de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith CHRISTOPHE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Agnès GERBAUD**, Directrice adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Edith CHRISTOPHE et de Mme Agnès GERBAUD, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Hélène CAILLET**, Directrice adjointe en charge du pilotage et de l'efficience médico-sociale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Edith CHRISTOPHE et de Mme Agnès GERBAUD et de Mme Marie-Hélène CAILLET, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et ordres de missions ponctuels et les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- Mme Gwenola REY, Responsable du département Parcours personnes âgées
- Mme Karine VIENNESSE, Responsable du département Parcours personnes handicapées

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine VIENNESSE, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **Mme Fanny QUIRIN**, Responsable adjoint.

3.5 - DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE LA PERFORMANCE ET DE L'INNOVATION :

Délégation de signature est donnée à **M. Laurent DAL MAS**, Directeur de la qualité, de la performance et de l'innovation, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 100.000 euros par subvention, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

Délégation de signature est accordée au directeur pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements de tous les agents de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DAL MAS, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. Jérôme SALEUR, Directeur adjoint et Responsable du département appui à la transformation du système de santé, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Laurent DAL MAS et de M. Jérôme SALEUR, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et ordres de missions ponctuels et les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- Mme Natacha MATHERY, Responsable de la mission pilotage et appui ;
- Mme le Dr Marie-Christine RYBARCZYK-VIGOURET, Responsable de l'Observatoire des médicaments, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques (OMEDIT);
- Mme le Dr Annic KAISSLING-DOPFF, Responsable de la cellule hémovigilance ;
- M. le Dr Tariq EL MRINI, Responsable du département qualité et vigilances;
- M. Jean-Marc KIMENAU, Responsable du service e-santé ;
- M. Hugo FAURE-GEORS, Responsable du service pertinence et innovation ;
- Mme Peggy GIBSON, Responsable du département outils et qualité des données de santé :
- Mme Edwige OLIVIERO, Responsable du département analyses et études en santé :
- Mme le Dr Lydie REVOL, Responsable du département veille sanitaire et Point Focal Régional.
 - En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par M. Jean WIEDERKEHR, Responsable adjoint ;
- Mme Marie-Hortense GOUJON, Responsable du département organisation de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles.
 En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation sera exercée par M. le Dr Lazare
 - AGBAHOUNGBA, Responsable adjoint.

3.6 - DIRECTION DE LA STRATÉGIE :

Délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Carole CRETIN**, Directrice de la stratégie, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 100.000 euros par subvention, les ordres de mission ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les membres des instances de démocratie sanitaire et les professionnels externes à l'ARS participant aux groupes de travail ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

Délégation de signature est accordée au directeur pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements de tous les agents de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Carole CRETIN, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Dominique THIRION**, Directrice adjointe de la

stratégie et responsable du département Politique régionale de santé.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme le Dr Carole CRETIN et de Mme Dominique THIRION, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département d'affectation, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et ordres de mission ponctuels et les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur département, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

• M. Jean-Michel BAILLARD, Responsable du département des Ressources humaines en santé

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel BAILLARD, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Julia JOANNES**, Responsable adjoint du département des Ressources humaines en santé.

3.7 - DIRECTION INSPECTION CONTROLE ET EVALUATION

Délégation de signature est donnée à **M. Michel MULIC**, Directeur de l'inspection contrôle et évaluation, à l'effet de signer toutes décisions, conventions ou correspondances relatives à l'activité de sa direction, y compris les actes relatifs à l'octroi de financements dont le montant est inférieur à 100.000 euros par subvention, ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la direction, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

Délégation de signature est accordée au directeur pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements de tous les agents de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel MULIC, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. Jean-Philippe NABOULET, Directeur adjoint.

3.8 - DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Délégation de signature est donnée à **Mme Séverine QUIGNARD**, Directrice de la communication, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité de sa direction, notamment :

 les engagements de dépenses, dans la limite 10.000 euros par engagement, et la constatation du service fait;

Délégation de signature est accordée au directeur pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements de tous les agents de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine QUIGNARD, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Patricia DIETRICH**, Directrice adjointe.

3.9 - SECRETARIAT GENERAL

Délégation de signature est donnée à **Mme Gaëlle BARDOUL**, Secrétaire générale – Directrice délégué aux ressources internes et budgétaires par intérim, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité du secrétariat général.

Délégation de signature est accordée en outre à Mme Gaëlle BARDOUL à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'octroi de financements dont les financements au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR), ainsi que les décisions d'engagement et certificats administratifs de l'Agence y compris les dépenses nécessaires au fonctionnement courant de ses directions. Délégation de signature est également accordée au secrétaire général pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements des agents du secrétariat général ainsi que les autorisations d'utilisation du véhicule personnel de l'ensemble des agents de l'Agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle BARDOUL, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leur champ de compétence, pour toutes les décisions, correspondances ou conventions et les ordres de missions spécifiques, les

ordres de missions ponctuels, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents de leur direction déléguée, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

❖ DIRECTION DELEGUEE AUX RESSOURCES HUMAINES ET A L'ACCOMPAGNEMENT

- M. Matthieu PROLONGEAU, Directeur délégué aux ressources humaines et à l'accompagnement;
 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu PROLONGEAU, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Corinne JUE DE ANGELI**, Directrice déléguée adjointe aux ressources humaines et à l'accompagnement.
 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu PROLONGEAU et de Mme Corinne JUE DE ANGELI, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation :
 - Mme Dorothée GUILBERT, Responsable de la mission Accompagnement individuel / GPEC
 - o Mme Aude ROZAN BLIN, Responsable du service Recrutement et contrats
 - o Mme Stéphanie DE LA COTTE, Responsable du service Formation En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie DE LA COTTE, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Mme Sylvie CHAUDEY ou Mme Valérie HANSSLER ou Mme Fabienne WOLFF, Gestionnaires formation, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à la formation
 - M. François PYOT, Responsable du département Gestion administrative et paye En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PYOT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Mme Claire FAVIER, Adjointe au Responsable du département, à l'effet de signer tout document en lien avec la paye et la gestion administrative des agents.

❖ DIRECTION DELEGUEE A LA PERFORMANCE FINANCIERE

M. Vincent GILBERT, Directeur délégué à la performance financière ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GILBERT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **Mme Gwénaëlle VIOLA**, Directrice déléguée adjointe à la performance financière.

Cette délégation vise en outre les opérations dans SIBC :

- la signature des commandes (SIBC), sans limite de montant ;
- la mise en œuvre de l'engagement budgétaire pris par des responsables habilités (SIBC),
- la mise en œuvre de la certification du service fait (SIBC), sans limite de montant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M Vincent GILBERT et de Mme Gwénaëlle VIOLA, délégation de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, pour les opérations dans SIBC :

- o Mme Anne SCHEMMEL, Chargée de mission « gestion financière »
- o En l'absence de M. Vincent GILBERT, de Mme Gwénaëlle VIOLA et de Mme Anne SCHEMMEL, la délégation qui leur est accordée sera exercée par **Mme Elisabeth MALAURE**, Chargée de mission « gestion financière ».

❖ DIRECTION DELEGUEE AUX AFFAIRES JURIDIQUES

Mme Sandra MONTEIRO, Directrice déléguée aux affaires juridiques ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra MONTEIRO, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **Mme Valérie BURGY**, Directrice déléguée adjointe aux affaires juridiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra MONTEIRO et de Mme Valérie BURGY, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation :

- o **Mme Maud JOSTEN**, Acheteur public au département Expertise juridique et marchés publics
- Mme Sarah PEQUIGNOT, Acheteur public au département Expertise juridique et marchés publics
- o Mme Catherine CHENAYER, Responsable du département Soins psychiatriques sans consentement

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CHENAYER, délégation de signature est accordée à Mme Angélique SCHENA et M. David SIMONETTI, cadres

experts SPSC.

Délégation de signature est en outre accordée à Mme Dominique FERRY, Mme Annie KLEIN et Mme Jacqueline GAUFFER, gestionnaires chargées de l'instruction des dossiers de soins psychiatriques sans consentement pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et dans le cadre strict de la gestion administrative des dossiers.

♦ DIRECTION DELEGUEE AUX RESSOURCES INTERNES ET BUDGETAIRES

M. Rachid EL BOURAOUI, Directeur délégué adjoint aux ressources internes et budgétaires, à l'exception de la signature des baux et des avenants aux baux ; Les agents titulaires d'une carte achat nominative de l'ARS Grand Est au sein de la Direction Déléguée aux Ressources Internes et Budgétaires sont autorisés à engager les dépenses et à en attester le service fait, dans les limites des montants annuels autorisés et pour la nature des dépenses définies dans la charte d'utilisation de la carte achat en viaueur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rachid EL BOURAOUI, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation :

o Mme Romance NGOLLO, Responsable du département Pilotage des ressources internes Cette délégation vise en outre les opérations dans SIBC :

- la signature des commandes (SIBC), sans limite de montant ;

- la mise en œuvre de la certification du service fait (SIBC), sans limite de montant.

Délégation de signature est en outre accordée à :

- Mme Nacera LADJELATE, Gestionnaire budgétaire, pour la mise en œuvre de la certification du service fait (SIBC), sans limite de montant.

- M. Pascal JACQUOT, Contrôleur de Gestion, pour la signature des bons de commande relatifs à l'exécution budgétaire du pôle DIRECTIONS.

o M. José ROBINOT, Responsable du département Logistique et documentation, dans la limite de 25 000€ HT par engagement.

Délégation de signature est également accordée au Responsable du département Logistique et documentation pour signer les autorisations d'utilisation du véhicule personnel de l'ensemble des agents de l'Agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José ROBINOT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par :

- M. Anthony COULANGEAT, Responsable adjoint, pour tous les actes relatifs à l'exécution des achats dans les domaines de la logistique, de la documentation, de la maintenance et de l'immobilier dans la limite de 5 000€ HT par engagement ;
- M. Rudy CORNU ou M. Jean-Sébastien MARQUAIRE ou Mme Emilie REINE, Gestionnaires logistique, pour tous les actes relatifs à l'exécution des achats dans les domaines de la logistique, de la documentation, de la maintenance et de l'immobilier dans la limite de 500€ HT par engagement.

o M. Michel SCHMITT, Responsable du département Systèmes d'information, dans la limite de 25 000€ HT par engagement;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SCHMITT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par M. Vincent CHRETIEN DUCHAMP, Responsable adjoint du département systèmes d'information.

Audits internes et évaluations

M. Denis PAGET, Responsable des audits internes et évaluations, notamment pour les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant du service, dans la limite de 1 500 euros par engagement.

Hygiène, sécurité et conditions du travail

Mme Suzelle LARDIER, Conseiller prévention, notamment pour tous les actes relatifs à l'exécution des achats dans le domaine de l'ergonomie dans la limite de 5 000 € HT par engagement.

3.10 - AGENT COMPTABLE

Délégation de signature est donnée à M. Gilles CLEMENT, Agent comptable, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité de l'agence comptable. Délégation de signature est accordée à l'agent comptable pour signer les ordres de mission permanents et les frais de déplacements de tous les agents de l'agence comptable.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles CLEMENT, la délégation de signature sera exercée par M. Alain SCHAETZLE, Directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles CLEMENT ou de M. Alain SCHAETZLE, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, pour l'exercice des missions entrant dans leurs attributions et pour toutes mesures ayant trait au fonctionnement des services placés sous leur autorité, à l'exclusion des ordres de mission permanents :

- M. Patrick CHAMINADAS, Responsable du service engagement/facturier;
- Madame Julie DIMINI, Responsable du service comptabilité.
 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Julie DIMINI, la délégation qui lui est accordée sera exercée par M. Mickaël CHAPELLE;
- M. Mickaël CHAPELLE, Responsable de la mission Qualité ;
- Mme Alice LE DINH, Responsable du service paye.

Article 4:

L'arrêté n° 2020-1243 du 09/04/2020, portant délégation de signature aux Directeurs, Directeur de cabinet, Secrétaire général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est abrogé.

Article 5:

Les Directeurs, la Secrétaire Générale et l'Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Marie-Ange DESAILLY-CHANSON





ARRETE ARS n°2020-1250 en date du 14/04/2020

Portant délégation de signature à la Directrice des Territoires, à la Directrice de Cabinet et aux Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail:

Vu le code de la défense :

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L 1432-2;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2016-041 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2005-922 du 2 août 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière :

Vu le décret n°2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 8 avril 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme DESAILLY-CHANSON (Marie-Ange) ;

Vu l'arrêté ARS n°2020-1244 en date du 09 avril 2020 portant délégation de signature aux Directeurs généraux délégués et aux délégués territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

ARRETE

Article 1:

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles ci-après, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et correspondances relatifs aux missions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est s'exerçant au sein des délégations départementales et à toutes mesures ayant trait au fonctionnement des services placés sous leur autorité, à l'exception des actes, décisions, conventions et correspondances dans les domaines suivants :

- ❖ Stratégie régionale de santé et démocratie sanitaire :
 - Les arrêtés de composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, des commissions de coordination prévues à l'article L. 1432-1 du code de la santé publique;
 - L'arrêté du projet régional de santé mentionné à l'article L.1434-1 du code de la santé publique;
 - L'arrêté portant schéma interrégional de santé mentionné à l'article R.1434-10 du code de la santé publique;

- Le plan pluriannuel régional de gestion du risque et d'efficience du système de soins prévu à l'article L. 182-2-1-1 du code de la sécurité sociale mentionné à l'article R 1434-19 du code de la santé publique;
- Les arrêtés de composition des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article R
 1434-33 du code de la santé publique ;
- L'arrêté fixant les territoires de démocratie sanitaire mentionné à l'article L.1434-9 du code de la santé publique ;
- La suspension d'exercice de professionnel de santé.

Offre sanitaire :

- La création d'établissements publics sanitaires et de structures de coopération sanitaires :
- La délivrance et les transferts d'autorisations sanitaires autres que les renouvellements d'autorisations existantes;
- Les suspensions et retraits d'autorisations sanitaires ;
- Le placement des établissements publics de santé sous administration provisoire ;
- La mise en œuvre des dispositions de l'article L. 6122-15 du code de la santé publique relatives au redéploiement d'activités entre deux ou plusieurs établissements publics de santé (convention de coopération, groupement de coopération sanitaire, fusion).

Autonomie :

- Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie mentionné à l'article L 312-5-1 du code de l'action sociale et des familles :
- Les arrêtés et décisions d'autorisation relatifs aux établissements médicaux-sociaux (créations, extensions, transferts d'autorisation, transformations, renouvellements);
- Les suspensions et retraits d'autorisations médico-sociales ;
- Le placement des établissements et services médico-sociaux sous administration provisoire :
- L'arrêté de composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projets.

Soins de proximité :

 Toute décision, avis, convention ou correspondance dans le champ relatif à la pharmacie et à la biologie médicale.

Veille et sécurité sanitaires :

- La signature des protocoles départementaux relatifs aux prestations réalisées pour le compte du Préfet;
- La signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux d'un montant supérieur à 10.000 euros hors taxes par bon de commande.

Inspection et contrôle :

- La désignation, parmi les personnels de l'Agence respectant des conditions d'aptitude technique et juridique définies par décret en Conseil d'Etat, des inspecteurs et des contrôleurs pour remplir, au même titre que les agents mentionnés à l'article L. 1421-1 du CSP, les missions prévues à cet article;
- L'habilitation au constat d'infractions pénales des personnels de l'agence chargés de fonctions d'inspection;
- Les lettres de mission relatives aux inspections ;
- Les courriers de transmission des rapports d'inspection provisoires et définitifs.

Secrétariat général :

- Les décisions relatives aux ressources humaines, à l'exclusion des ordres de mission;
- Les décisions d'engagement des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la délégation départementale au-delà de 1.500 euros hors taxes par engagement.

- Quelle que soit la matière concernée, hors gestion courante :
 - Les mémoires, conclusions et correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'Agence;
 - Les actes de saisine des juridictions financières et les échanges avec celles-ci;
 - Les décisions, correspondances et conventions relatives à l'octroi de financements dont le montant égale ou excède 100.000 euros par subvention.

Article 2: DIRECTION DU CABINET ET DES TERRITOIRES

Délégation de signature est donnée à **Mme Virginie CAYRÉ**, Directrice Générale adjointe - Directrice des territoires par intérim, sur l'ensemble du champ de compétence des délégations départementales, ainsi que sur les évaluations des emplois fonctionnels des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Les agents titulaires d'une carte achat nominative de l'ARS Grand Est au sein de la Direction des Territoires sont autorisés à engager les dépenses et à en attester le service fait, dans les limites des montants annuels autorisés et pour la nature des dépenses définies dans la charte d'utilisation de la carte achat en vigueur.

2.1 CABINET DE DIRECTION

Délégation de signature est donnée à **Mme Peggy VOIRIN**, Directrice de cabinet, à l'effet de signer toute décision, convention ou correspondance relative à l'activité du cabinet, notamment :

- les décisions d'engagement et certificats administratifs relatifs aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant du Cabinet, dans la limite de 1 500 euros par engagement;
- les ordres de mission ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les membres des instances de l'ARS.

Les agents titulaires d'une carte achat nominative de l'ARS Grand Est au sein du Cabinet de direction sont autorisés à engager les dépenses et à en attester le service fait, dans les limites des montants annuels autorisés et pour la nature des dépenses définies dans la charte d'utilisation de la carte achat en vigueur.

2.2 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ARDENNES :

Délégation de signature est donnée à **M. Nicolas VILLENET,** Délégué territorial, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale des Ardennes, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VILLENET, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **M. Nicolas LAMPIRE**, adjoint du Délégué territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VILLENET et de M. Nicolas LAMPIRE, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

ldentité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
M. David ROCHE	Toutes décisions, correspondances ou conventions
Responsable du pôle « Environnement, Promotion	relatives à l'activité du pôle et notamment :
de la Santé et Sécurité »	- les décisions et correspondances relatives à la
En cas d'absence ou d'empêchement de M. David	mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des

risques et des alertes sanitaires : ROCHE, la délégation de signature qui lui est la signature des bons de commande relatifs accordée sera exercée pour la signature des seuls au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées bulletins d'analyse d'eau potable, de loisir et de à la consommation humaine, piscines et eaux baignade par Mme Marie Sylviane LEBON, de baignade) pour un montant maximal de Ingénieur d'Etudes Sanitaires. 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; la signature des résultats d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade): les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service. correspondances Toutes décisions. OFF conventions relatives à l'activité médico-sociale du pôle « Offre de Soins et Autonomie » M. Nicolas LAMPIRE notamment: Responsable du pôle « Offre de Soins et les contrats pluriannuels d'objectifs et de Autonomie » et notamment de l'offre médicomoyens des établissements et services sociale du pôle, par intérim médico-sociaux; l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux; les arrêtés de tarification; courriers relatifs procédures aux budgétaires et comptables. Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité offre de proximité du pôle « Offre de soins et Autonomie » et notamment **Mme Evalie COLLOMB** les autorisations de mise en service des Responsable de l'offre de proximité du pôle « Offre véhicules de transports sanitaires ; de soins et Autonomie » les courriers relatifs à la préparation des souscomités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS -TS.

2.3 <u>AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'AUBE :</u>

Délégation de signature est donnée à **Mme Sandrine PIROUE**, déléguée territoriale, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de l'Aube, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine PIROUE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée, sans préjuger d'un ordre préférentiel par :

- Mme Anne-Marie WERNER, chef du service de l'offre médico-sociale
- Mme Delphine MAILIER, chef du service soins de proximité
- Mme Laure GRAN-AYMERICH, chef du service territorial santé environnement
- Mme Laurence ZIADA, chef du service prévention et promotion de la santé, contractualisation.

En cas d'absence simultanée de la déléguée territoriale et des quatre personnes susmentionnées, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de

compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
Mme Anne-Marie WERNER Chef du service de l'offre médico-sociale	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux; - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables; - les arrêtés de tarification; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Laure GRAN-AYMERICH Chef du service territorial santé -environnement En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure GRAN-AYMERICH, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. Philippe ANTOINE, ingénieur d'études sanitaires	 Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment : les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ; la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; La signature des résultats d'analyses relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) ; les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Delphine MAILIER Chef du service soins de proximité	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires, les courriers relatifs à la préparation des sous-comités de transports sanitaires et médicaux ainsi que le CODAMUPS-TS; - la présidence des conseils pédagogiques, techniques et de discipline des instituts de formation paramédicaux du département de l'Aube;

	 les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Laurence ZIADA,	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :
Chef du service prévention et promotion de la santé, contractualisation	 les questions relatives à la prévention et promotion de la santé, contractualisation; les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

2.4 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MARNE :

Délégation de signature est donnée à **M. Thierry ALIBERT,** Délégué territorial, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de la Marne, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ALIBERT, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Fabienne SOURD**, adjointe du Délégué territorial et responsable du service « santé environnement ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry ALIBERT et de Mme Fabienne SOURD, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite du champ de compétence de leur service d'affectation à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
Mme Milène HUGUENIN-ADNET Responsable des soins de proximité	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ; - les courriers relatifs à la préparation des souscomités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Valérie PAJAK Responsable du service offre médico-sociale	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux ; les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service ; - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - l'approbation des EPRD des établissements médico-sociaux
Mme Elisabeth LAGILLE Responsable du service offre sanitaire	 les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation; l'approbation des EPRD des établissements

- sanitaires après avis de la Direction de l'offre sanitaire;
- les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables :
- les arrêtés de tarification :
- l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics :
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Mme Fabienne SOURD

Responsable du service santé environnement

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SOURD, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **M. Vincent LOEZ**, adjoint à la responsable de service.

En cas d'absence concomitante de Mme Fabienne SOURD et de M. Vincent LOEZ, la délégation qui leur est accordée sera exercée par **Mme Roxane KUSNIERZ**, ingénieur d'études sanitaires. Pour la signature des seuls bulletins d'analyse d'eau potable, de loisirs et de baignade, par M. Didier DANDELOT ou par M. Gérard DANIEL, techniciens sanitaires.

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :

- les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires ;
- la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

2.5 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE :

Délégation de signature est donnée à **M. Damien RÉAL**, Délégué territorial, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de la Haute-Marne, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien RÉAL, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Béatrice HUOT**, adjointe du Délégué territorial et responsable du service « action territoriale - soins de proximité ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien RÉAL et de Mme Béatrice HUOT, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
Mme Laure VEUILLEMENOT,	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :
Chef du service offre de santé	 l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation;
En cas d'absence ou d'empêchement de	- les courriers dans le cadre de l'instruction des

Mme Laure VEUILLEMENOT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Mme Clémence GIROUX, adjointe au chef du service, ou par Mme Marion GIROUARD-DINE, chargée de projet.

- procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ;
- l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire;
- l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux;
- les arrêtés de tarification ;
- tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ;
- l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :

M. Laurent HENOT

Chef du service santé environnement

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent HENOT, la délégation qui lui est accordée sera exercée par **Mme Anne-Marie DESTIPS**, adjointe au responsable du service.

- les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires;
- la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Mme Lucie TOMÉ

Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales de la DD 88

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie TOMÉ, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Catherine COME**, adjointe au chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales

- les décisions et correspondances relatives aux eaux thermales

Mme Béatrice HUOT

Chef du service action territoriale - soins de proximité

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme HUOT, la délégation en ce qui concerne le service action territoriale sera exercée par **Mme Céline VALETTE**, adjointe au responsable de service.

En cas d'absence concomitante de Mme Béatrice HUOT et de Mme Céline VALETTE, la délégation qui leur est accordée sera exercée par Mme Sarah DJEBBARA, chargée de programme de santé. Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :

- les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables des ESMS (CSAPA, CAARUD, ACT);
- les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires;
- les courriers relatifs à la préparation des souscomités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS;
- les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

2.6 <u>AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE MEURTHE-ET-</u>MOSELLE :

Délégation de signature est donnée à **Mme le Dr Eliane PIQUET**, Déléguée territoriale, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de Meurthe-et-Moselle, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Eliane PIQUET, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Aline OSBERY**, adjointe à la Déléguée territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Eliane PIQUET et de Mme Aline OSBERY, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
M. Jérôme MALHOMME Chef du service territorial des établissements et services médico-sociaux	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux ; - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; - les arrêtés de tarification ; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Amélie DEROTTE Chef du service territorial des établissements de santé - PDSA - transports sanitaires En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie DEROTTE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme le Dr Odile DE JONG, conseiller médical	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire; - les arrêtés de tarification; - tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics; - les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI;

 les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Sur le champ des transports sanitaires :

alertes sanitaires;

- les autorisations de mise en service et les contrôles des véhicules de transports sanitaires;
- les courriers relatifs à la préparation des souscomités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS.

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :

Mme Karine THEAUDIN

Chef du service territorial de veille et sécurité sanitaires et environnementales

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine THEAUDIN, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. Laurent SUBILEAU, ingénieur d'études sanitaires ou par M. Olivier DOSSO, ingénieur d'études sanitaires

- les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des
- la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Mme Hélène ROBERT

Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales de la DT 57

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène ROBERT, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Laurence ZIEGLER, Ingénieur principal d'études sanitaires et adjointe au chef du service, M. Julien BACARI, Ingénieur d'études sanitaires et adjoint au chef du service ou Mme Hélène TOBOLA, Ingénieur d'études sanitaires et adjointe au chef du service

 les décisions et correspondances relatives aux missions mutualisées Qualité de l'Air Intérieur dont le radon.

Mme Lucie TOMÉ

Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales de la DT 88

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie TOMÉ, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Catherine COME, adjointe au chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales ou M. Yannick VERDENAL, responsable de la cellule environnement extérieur

- les décisions et correspondances relatives aux missions mutualisées Qualité de l'Air Intérieur dont le radon;
- les décisions et correspondances concernant la mise en œuvre et le suivi des missions relatives à l'eau de source embouteillée

Mme Jeanne CHATRY GISQUET

Chef du service santé publique et publics spécifiques

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :

- les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables des ESMS (CSAPA, CAARUD, ACT);
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

M. Jean-Paul CANAUD

Chef du service animation territoriale et soins de proximité

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul CANAUD, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par M. le Dr Jean-Pierre GARA, Conseiller médical et par Mme le Dr Odile DE JONG, Conseiller médical.

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :

 les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

2.7 <u>AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEUSE</u> :

Délégation de signature est donnée à **M. Cédric CABLAN**, Délégué territorial, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de la Meuse, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric CABLAN, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Céline PRINS, adjointe au Délégué territorial et responsable du pôle santé environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric CABLAN et de Mme Céline PRINS, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, sans préjuger d'un ordre préférentiel :

- Mme Jocelyne CONTIGNON, chef du pôle offre sanitaire et médico-sociale
- Mme Claudine RAULIN, chef du pôle promotion de la santé, prévention, soins de proximité et développement territorial
- M. le Dr Jean-Pierre GARA, conseiller médical

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Cédric CABLAN, de Mme Céline PRINS, et des personnes désignées ci-dessus, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
Mme Jocelyne CONTIGNON	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :
Chef du pôle offre sanitaire et médico-sociale	 les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico- sociaux;
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jocelyne CONTIGNON, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Mathilde BERTIN , adjointe au chef de pôle.	 l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation; les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation; l'approbation des EPRD, après avis de la

Direction de l'offre sanitaire : l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux; les arrêtés de tarification; courriers relatifs aux procédures tous budgétaires et comptables ; l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service. Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment : relatifs procédures les courriers aux **Mme Claudine RAULIN** des ESMS budgétaires et comptables Chef du pôle promotion de la santé, prévention, (CSAPA, CAARUD, ACT); soins de proximité et développement territorial les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme les courriers relatifs à la préparation des souscomités de transports sanitaires et médicaux, Claudine RAULIN, la délégation de signature qui ainsi que le CODAMUPS-TS lui est accordée sera exercée par Mme Isabelle les courriers et décisions relatifs aux BOREY, adjointe au chef de pôle et chef du professionnels de santé et notamment leur service développement territorial et soins de enregistrement dans le fichier ADELI; proximité et M. Lucien KOUAME, chef du et décisions relatifs courriers service prévention. l'enregistrement dans le fichier FINESS; les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment : les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions **Mme Emilie BERTRAND** relatives à la prévention et à la gestion des adjointe au chef de pôle et chef du service eau risques et des alertes sanitaires ; la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées M Julien MAURICE à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de chef du service Habitat et Lieux publics - Milieux 10.000 € par bon de commande ainsi que la extérieurs constatation du service fait ; les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service. les décisions et correspondances relatives à la Mme Karine THEAUDIN mise en œuvre et au suivi des missions Chef du service veille et sécurité sanitaires et relatives aux eaux de loisirs : environnementales de la DT 54 la signature des bons de commande relatifs

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme

Karine THEAUDIN, la délégation de signature

qui lui est accordée sera exercée par M. Laurent

SUBILEAU, ingénieur d'études sanitaires ou par **M. Olivier DOSSO**, ingénieur d'études sanitaires

au contrôle sanitaire des eaux de loisirs, pour

un montant maximal de 10.000 € par bon de

commande ainsi que la constatation du

service fait.

Mme Lucie TOMÉ

Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales de la DT 88

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie TOMÉ, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Catherine COME, adjointe au chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales ou M. Yannick VERDENAL, responsable de la cellule environnement extérieur

- les décisions et correspondances relatives aux missions mutualisées Qualité de l'Air Intérieur dont le radon;
- les décisions et correspondances concernant à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à l'eau de source embouteillée

Mme Hélène ROBERT

Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales de la DT 57

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène ROBERT, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Laurence ZIEGLER, Ingénieur principal d'études sanitaires et adjointe au chef du service, M. Julien BACARI, Ingénieur d'études sanitaires et adjoint au chef du service ou Mme Hélène TOBOLA, Ingénieur d'études sanitaires et adjointe au chef du service

Dans le domaine du radon :

les décisions et correspondances relatives aux missions mutualisées Qualité de l'Air Intérieur dont le radon

2.8 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MOSELLE :

Délégation de signature est donnée à **Mme Lamia HIMER**, Déléguée territoriale, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale de la Moselle, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lamia HIMER, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée sans préjuger d'un ordre préférentiel, par :

- Mme Marie DASSONVILLE, Chef du service animation territoriale
- Mme Claire Lise DRUCKER, Chef du service territorial des établissements et services médicosociaux
- Mme Hanane ELIAS, Chef du service territorial des établissements de santé
- Mme Maîté MERKAL, Directrice de projet
- Mme Hélène ROBERT, Chef du service territorial de veille et sécurité sanitaires et environnementales

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie DASSONVILLE, de Mme Claire - Lise DRUCKER, de Mme Hanane ELIAS, de Mme Maïté MERKAL et de Mme Hélène ROBERT, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire

Périmètre de la délégation

Mme Marie DASSONVILLE

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :

Chef du service animation territoriale

 les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables des ESMS (CSAPA, CAARUD, ACT);

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie DASSONVILLE, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Maïté MERKAL**, Directrice de projet, pour la thématique « Transports sanitaires »

- les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires;
- les courriers relatifs à la préparation des souscomités de transports sanitaires et médicaux ainsi que le CODAMUPS-TS
- les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI;
- les courriers et décisions relatifs à l'enregistrement dans le fichier FINESS;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Mme Claire - Lise DRUCKER

Chef du service territorial des établissements et services médico-sociaux

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire - Lise DRUCKER, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Amélie PARIS, Adjointe au chef du service territorial des établissements et services médicosociaux et par Mme le Dr Marie-Christine BIEBER

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :

- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux ;
- l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation;
- les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation;
- l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux;
- les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables;
- les arrêtés de tarification;
- l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Mme Hanane ELIAS

Chef du service territorial des établissements de santé

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hanane ELIAS, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Maïté MERKAL**, Directrice de projet

En cas d'absence concomitante de Mme Hanane ELIAS et de Mme Maïté MERKAL, la délégation qui leur est accordée sera exercée par Mme Laure POLO, chargée de mission et par M. le Dr Laurent HENRY

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :

- l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ;
- les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation;
- l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire;
- les arrêtés de tarification ;
- tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables;
- l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les

états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Mme Hélène ROBERT

Chef du service territorial de veille et sécurité sanitaires et environnementales

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène ROBERT, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Laurence ZIEGLER, Ingénieur principal d'études sanitaires et adjointe au chef du service, M. Julien BACARI, Ingénieur d'études sanitaires et adjoint au chef du service ou Mme Hélène TOBOLA, Ingénieur d'études sanitaires et adjointe au chef du service

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :

- les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires;
- la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

Mme Clémence AUGUSTIN

Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires et environnementales de la DD 67

En cas d'empêchement de Mme Clémence AUGUSTIN, la délégation de signature sera exercée par **Mme Karine ALLEAUME**, ingénieur d'études sanitaires - les décisions et correspondances relatives aux eaux thermales

Mme Lucie TOMÉ

Chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales de la DT 88

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie TOMÉ, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Catherine COME**, adjointe au chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales ou **M**. **Yannick VERDENAL**, responsable de la cellule environnement extérieur les décisions et correspondances concernant à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à l'eau de source embouteillée

2.9 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN:

Délégation de signature est donnée à **Mme Adeline JENNER**, Déléguée territoriale du Bas-Rhin, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale du Bas-Rhin, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Adeline JENNER, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par **Mme Stéphanie JAEGGY**, adjointe de la Déléguée territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie JAEGGY, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation, à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement.

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :
	- l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ;
	 les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation;
Mme Martine PASTOR	- l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire;
	- les arrêtés de tarification ;
Responsable du pôle offre sanitaire	- tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ;
	- l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des
	établissements publics ; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les
	états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :
	- les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-
	sociaux;
	- l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation ;
M. Antoine PIED	- les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ;
Responsable du pôle autonomie	l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux ;
	- les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ;
	- les arrêtés de tarification ;
	 l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics;
	- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les
	états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Marine DANIEL	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :
Responsable du pôle prévention, proximité et action territoriale	les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires ;
	- les courriers relatifs à la préparation des sous-
En cas d'empêchement de Mme Marine DANIEL	comités de transports sanitaires et médicaux,
pour la Caisse des Ecoles, la délégation de signature sera exercée par Mme Grazia MANGIN	ainsi que le CODAMUPS-TS; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les
	agents du service.

Mme Clémence AUGUSTIN

Responsable du pôle veille et sécurité sanitaires et environnementales

En cas d'empêchement de Mme Clémence AUGUSTIN, la délégation de signature sera exercée, chacun pour ce qui les concerne, par Mme Karine ALLEAUME, M. Hervé CHRETIEN, Mme Sabine GERDOLLE, M. Christophe PIEGZA, ingénieurs d'études sanitaires

Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :

- les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires;
- la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ;
- les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.

2.10 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN :

Délégation de signature est donnée à **M. Pierre LESPINASSE**, Délégué territorial du Haut-Rhin, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale du Haut-Rhin, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LESPINASSE, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation, à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement.

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
SERVICE ETABLISSEMENTS Mme Fanny BRATUN Chef du service Etablissements En cas d'empêchement de Mme Fanny BRATUN, la délégation de signature sera exercée, pour ce qui le concerne, par M. Sébastien MINABERRIGARAY, Coordinateur du pôle autonomie	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médicosociaux; - l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation; - l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables; - les arrêtés de tarification; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Katia MOOS	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment :
Chef du service animation territoriale et	- les autorisations de mise en service des

véhicules de transports sanitaires ; prévention les courriers relatifs à la préparation des souscomités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS; les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service. Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment : Mme Amélie MICHEL - les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives Chef du service Santé et environnement à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires : En cas d'empêchement de Mme Amélie MICHEL, la signature des bons de commande relatifs au la délégation de signature sera exercée, chacun contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la pour ce qui les concerne, par Mme Valérie consommation humaine, piscines et eaux de BONNEVAL, M. Carl HEIMANSON, ou Mme baignade) pour un montant maximal de 10.000 € d'études Juliette MOUQUET. ingénieurs par bon de commande ainsi que la constatation du service fait ; sanitaires. les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les Pour la signature des seuls bulletins d'analyse agents du service. d'eau potable, de loisirs, de baignade et d'eau embouteillée (source et minérale) par Mme Anne-Rose MORIN, technicienne sanitaire.

2.11 AU TITRE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES VOSGES :

Délégation de signature est donnée à **Mme Cécile AUBREGE-GUYOT**, Déléguée territoriale, sur l'ensemble du champ de compétence de la délégation départementale des Vosges, ainsi que sur les évaluations des directeurs d'hôpitaux et des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Cécile AUBREGE-GUYOT**, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée sans préjuger d'un ordre préférentiel par :

- M. le Dr Alain COUVAL, adjoint de la déléguée territoriale, chef du service action territoriale et conseiller médical
- Mme Lucie TOME, chef du service veille et sécurité sanitaires et environnementales.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Cécile AUBREGE-GUYOT**, de M. le Dr Alain COUVAL et de Mme Lucie TOME, délégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, dans la limite du champ de compétence de leur département ou service d'affectation et à l'exclusion des décisions d'engagement des dépenses de fonctionnement :

Identité et qualité du délégataire	Périmètre de la délégation
identite et qualite du délégataile	
Mme Géraldine CUGINI Chef du service territorial des établissements de santé	 Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : l'instruction des dossiers d'autorisation et de labellisation ; les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation ; l'approbation des EPRD, après avis de la Direction de l'offre sanitaire ; les arrêtés de tarification ; tous courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables ; l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils de surveillance des établissements publics ; les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Chantal ROCH Chef du service territorial des établissements médico-sociaux	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service, et notamment : - les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médicosociaux; - l'instruction des dossiers d'autorisations et de labellisation; - les courriers dans le cadre de l'instruction des procédures de délivrance d'autorisation et de renouvellement d'autorisation; - l'approbation des EPRD des établissements et services médico-sociaux; - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables; - les arrêtés de tarification; - l'exécution du contrôle de légalité des délibérations des conseils d'administration des établissements publics; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme Lucie TOMÉ	Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son service et notamment :
Chef du service Santé environnement En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucie TOMÉ, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Mme Catherine COME, adjointe au chef du service santé environnement ou M. Yannick VERDENAL, responsable de la cellule environnement extérieur et eaux de loisirs	 les décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre et au suivi des missions relatives à la prévention et à la gestion des risques et des alertes sanitaires; la signature des bons de commande relatifs au contrôle sanitaire des eaux (eaux destinées à la consommation humaine, piscines et eaux de baignade) pour un montant maximal de 10.000 € par bon de commande ainsi que la constatation du service fait; les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents du service.
Mme RIBS Isabelle	Toutes décisions, correspondances ou conventions

relatives à l'activité de son service et notamment : - les courriers relatifs aux procédures budgétaires et comptables des ESMS (CSAPA, CAARUD, ACT); - les autorisations de mise en service des véhicules de transports sanitaires; - les courriers relatifs à la préparation des souscomités de transports sanitaires et médicaux, ainsi que le CODAMUPS-TS - les courriers et décisions relatifs aux professionnels de santé et notamment leur enregistrement dans le fichier ADELI; - les ordres de mission spécifiques, ainsi que les états de frais de déplacement présentés par les agents de l'unité.
Toutes décisions, correspondances ou conventions relatives à l'activité de son unité ainsi que les ordres
de mission spécifiques et les états de frais de déplacement présentés par les agents de l'unité.

Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DESAILLY-CHANSON Marie-Ange, Directrice Générale, et nonobstant les délégations dont bénéficient la Directrice de Cabinet et les Délégués Territoriaux dans leurs domaines de compétences respectifs, délégation de signature est donnée à **Mme Virginie CAYRE**, Directrice Générale adjointe — Directrice des territoires par intérim, à l'effet de signer tous actes, décisions, conventions et correspondances relevant de la compétence de la Directrice Générale.

Article 4:

L'arrêté ARS n°2020-1244 en date du 09/04/2020 portant délégation de signature aux Directeurs généraux délégués et aux Délégués territoriaux de l'Agence Régionale Grand Est est abrogé.

Article 5:

La Directrice Générale adjointe - Directrice des territoires par intérim, la Directrice de Cabinet et les Délégués territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et des préfectures de chacun des départements de la région.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Marie-Ange DESAILLY-CHANSON